République Française
Département de CHARENTE

Extrait du registre des délibérations de la commune de Commune - Vieux Ruffec séance du 06/06/2019

Date de la convocation
27/05/2019

Date d'affichage
27/05/2019

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 11
En exercice : 10
Votants : 1

Réf : 18/062019

A la majorité
Pour : 1
Contre : 0
Abstentions : 10

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE CONFOLENS
le : 17/06/2019

et publication ou notification
du : 17/06/2019

L'an 2019 et le 6 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunion sous la présidence de BARRIER Roland, Maire

Présents : Mmes : CLEMENTE-MILAN Rachel, CORNAILLE Joëlle, ROUFFAUD Danièle, MM : BANLIAT Philippe, BARRIER Roland, CHARPENTIER Gilbert, CORNUAUD Gabriel, COSTE Jean-Maxime, FOURRIER Bernard, LOUBERSAC Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BRANTHOME Séverine à Mme CORNAILLE Joëlle

Mme CORNAILLE Joëlle a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : PLUi du Confolentais

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de PLUi du Confolentais arrêté lors du conseil communautaire du 23 mai 2019.

Les communes disposent de 3 mois afin de formuler un avis sur le volet réglementaire (zonage et règlement) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) les concernant.

Un avis favorable peut être assorti d'observations, de réserves ou recommandations. Tout avis défavorable de l'une des communes aura pour effet de soumettre le dossier à un nouvel arrêt de projet par le conseil communautaire.

Il vous est proposé :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de PLUi du Confolentais arrêté par délibération du conseil communautaire n°2019_102 du 23/05/2019
- D'émettre des remarques et observations suivantes

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté décide à 1 voix pour et 10 abstentions d'approuver le PLUi du Confolentais

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme en mairie, le 17/06/2019

Le Maire,

R. BARRIER

MAIRIE DE VIEUX-RUFFEC (Charente)